

MIGRANTS DE CALAIS : M. COLLOMB RAPPELÉ PAR LA JUSTICE AU DEVOIR HUMANITAIRE DE L'ETAT

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 27 JUIN 2017

Ligue
des droits de
l'Homme
FONDÉE EN 1891



Alors que le ministre de l'Intérieur invitait les associations humanitaires à aller voir ailleurs, le tribunal administratif de Lille, saisi en référé liberté par onze associations dont la LDH, a ordonné à l'Etat de mettre en place des mesures urgentes pour répondre aux besoins essentiels à la dignité des migrants.

La LDH salue cette décision de justice, qui confirme que l'Etat ne peut bafouer les droits fondamentaux des personnes en grande précarité sur son territoire.

Dans cette logique, la LDH demande un changement radical de politique en matière d'accueil des demandeurs d'asile fuyant la guerre et la misère, et de sortir du double langage en mettant en pratique le discours du président Macron à Berlin, pour un accueil digne des migrants.

La réaction cynique et d'attente du Préfet du Pas-de-Calais à ce jugement est inquiétante et confirme l'ambiguïté de l'Etat. Avec cette décision qui doit être mise en œuvre sans délais, la LDH restera vigilante pour que l'action humanitaire menée à Calais ne soit plus entravée par les pouvoirs publics.